

Favoriser une végétalisation écologique et paysagère des territoires et promouvoir le développement d'une filière du « Végétal sauvage d'origine locale »

Enjeux



CONSERVATION



AMÉNAGEMENT



RESSOURCES



MOBILISATION



ACCOMPAGNEMENT



CONNAISSANCE



ACTION PUBLIQUE

ORIENTATION

Des territoires engagés mobilisant les Solutions fondées sur la Nature pour leur aménagement

OBJECTIF

Déployer les Solutions fondées sur la Nature dans l'aménagement des territoires

PROBLÉMATIQUES

La crise du vivant et le changement climatique impliquent d'engager une réflexion sur la construction, la structuration et la pérennisation d'une filière de production de végétaux sauvages d'origine locale. Il s'agit de végétaux (graines, jeunes plants, arbres, boutures) herbacés ou ligneux non sélectionnés et naturellement présents dans la région d'utilisation, collectés dans le milieu naturel sur cette même région. Dans cette définition, le végétal est « local » par sa qualité génétique, et non uniquement par sa mise en production dans une pépinière locale. Ces végétaux sont dits sauvages, ne sont donc pas concernées les variétés agricoles, forestières ou horticoles qui ont été sélectionnées sur des critères spécifiques à leur usage. Ces végétaux trouvent de multiples usages : agroécologie et agroforesterie (plantations de haies, bandes fleuries), restauration écologique et renaturation (restauration de prairies), support du paysage (nature en ville), espaces verts paysagers, génie écologique. Leur utilisation présente de nombreux avantages face à la perte de biodiversité et au changement climatique. Ils participent notamment au bon fonctionnement des écosystèmes auxquels ils sont inféodés, améliorent la résistance aux maladies et ravageurs grâce à leur diversité génétique et permettent de conserver le potentiel adaptatif/résilient face au changement climatique. Ils permettent également de limiter, voire stopper, l'introduction d'EEE qui peuvent être très impactantes (ex : Pyrale du buis) et générer notamment des risques de pollution génétique (cf. fiche A14).

La création d'une filière répond à un enjeu de production et de distribution en circuit-court de ces végétaux.

Cette fiche action vient en articulation avec la feuille de route régionale pour le développement du végétal sauvage d'origine locale en Nouvelle-Aquitaine.

DESCRIPTION

1. Développer l'offre en structurant des filières et proposant à la vente des plants sauvages d'origine locale sur l'ensemble du territoire

- Organiser et accompagner les collecteurs en identifiant et structurant le réseau d'acteurs existants.
- Identifier et cartographier les sites sources de semences pour les régions d'origine présentes en Nouvelle-Aquitaine afin de favoriser le développement de l'amont de la filière (collecte).
- Soutenir et accompagner l'émergence de filières de producteurs de végétaux bénéficiant de la marque Végétal local afin d'assurer des débouchés à cette filière. Sensibiliser, former et proposer notamment une charte aux pépiniéristes et jardineries grand public pour s'engager dans la filière "Végétal sauvage d'origine locale".

2. Favoriser la demande : travailler avec les collectivités, les entreprises et les aménageurs afin qu'ils utilisent les végétaux locaux

- Développer et améliorer l'outil d'aide à la végétalisation écologique et au choix des palettes d'espèces végétales éligibles à la marque Végétal local en fonction des différents contextes pédoclimatiques (dispositif de l'Observatoire de la biodiversité végétale en Nouvelle-Aquitaine).
- Proposer un outil répertoriant les acteurs, les besoins et mettant en lien l'offre et la demande en végétal sauvage d'origine locale.
- Favoriser la végétalisation écologique et paysagère dans les projets d'aménagements, de restauration écologique ou de renaturation.

Favoriser une végétalisation écologique et paysagère des territoires et promouvoir le développement d'une filière du « Végétal sauvage d'origine locale »

3. Promouvoir, sensibiliser, valoriser

- Sensibiliser et former les acteurs économiques, élus, agriculteurs, apprenants, prescripteurs, producteurs et distributeurs à l'intérêt et aux enjeux du végétal sauvage d'origine locale.
- Promouvoir cette démarche pour la strate herbacée (en lien avec le plan d'actions messicoles) et les espèces ligneuses (arbres et arbustes).
- Sensibiliser les particuliers à l'importance des caractères « local » et « sauvage » des espèces végétales pour la biodiversité.
- Valoriser et accompagner les communautés existantes (ERC, TEN, ...) pour que les végétaux sauvages d'origine locale deviennent une thématique importante.

VU EN NOUVELLE-AQUITAINE

- Le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique, en collaboration avec le CBN des Pyrénées et de Midi-Pyrénées et le CBN du Massif Central, a élaboré un guide pour l'utilisation d'arbres, arbustes et herbacées d'origine locale (2018). Ce document a pour ambition d'apporter des conseils et recommandations aux porteurs de projets et maîtres d'ouvrages devant mener des opérations de revégétalisation ou de reconstitution d'un couvert végétal.
- Une démarche visant à favoriser le recours aux végétaux sauvages d'origine locale et à promouvoir le développement de la marque Végétal local est portée par la Région Nouvelle-Aquitaine et l'OFB en lien notamment avec les CBN et l'AFAC Agroforesterie. L'objectif est de garantir la traçabilité de ces végétaux et la conservation de leur diversité génétique afin d'avoir sur le marché des espèces adaptées pour la restauration des écosystèmes et des fonctionnalités écologiques. Le site internet « vegetal-local.fr » regroupe de nombreuses informations, notamment sur l'importance d'utiliser des végétaux sauvages d'origine locale, et permet d'accéder à des ressources ciblées.

RÉSULTATS ATTENDUS, ÉCHÉANCES, INDICATEURS

- (Ind.) Hausse du nombre de bénéficiaires de la marque Végétal Local (état des lieux, évolutions et couverture géographique)
- (Ind.) Augmentation du nombre d'espèces marquées Végétal local
- (Ind.) Hausse du nombre de plants Végétal local vendus dans la région
- (Ind.) Augmentation du pourcentage des plants Végétal local dans les projets
- Augmentation des projets (agro-écologie, nature en ville, restauration écologique, etc...) intégrant des végétaux sauvages d'origine locale

ACTEURS CONCERNÉS

- **Pilote en charge du suivi global de l'action** : OFB, CBN (animateurs de la marque Végétal Local), Région, Départements, CRA
- **Porteurs de projets « types »** : FRC, Départements, Collectivités locales, Acteurs de la protection de la nature, agricoles et socioéconomiques, CBN, AFAC-Agroforesterie
- **Partenaires techniques** : CEN, Départements, Collectivités locales, Acteurs de l'aménagement, de l'urbanisme et du foncier, de la recherche et pépinières et élevages
- **Partenaires financiers potentiels** : Région, Départements, OFB

Favoriser une végétalisation écologique et paysagère des territoires et promouvoir le développement d'une filière du « Végétal sauvage d'origine locale »

DISPOSITIFS TECHNIQUES ET FINANCIERS

- Animateurs de la marque nationale en Nouvelle-Aquitaine (correspondants du réseau AFAC-Agroforesterie, CBN), associations, pépiniéristes, agents des départements pour coordonner, animer sur les territoires
- Région : appel à projet "Nature et Transitions" par exemple
- Agence de l'eau Adour-Garonne : Favoriser la renaturation en ville pour mieux gérer les eaux pluviales et s'adapter au changement climatique (11^{ème} programme pluriannuel 2019-2024)
- Eco-conditionnalité des aides de la Région NA aux collectivités
- Banque des Territoires : Accompagner la végétalisation des établissements scolaires, Etre accompagné dans les projets de transition écologique et environnementale, Etre accompagné dans l'amorçage d'un projet de transition écologique
- Départementaux (par exemple en Pyrénées-Atlantiques : Promouvoir et soutenir le maintien de la diversité et de la qualité des paysages naturels et urbains) - Aide permanente

LIEN AVEC LA SNB ET D'AUTRES STRATÉGIES RÉGIONALES

- **SNB 3** : Axe 1. Des écosystèmes protégés, restaurés et résilients (mesure 1.6) / Axe 2. Des ressources et des services de la biodiversité utilisés de manière durable et équitable (mesure 6.4)
- **Néo Terra** : Fiche 9. Adopter des pratiques agroécologiques et sortir des pesticides de synthèse
- **PRFB** : Axe 3. Renforcer la protection des forêts contre les risques (fiche 33)
- **PSN PAC** : OS-F
- **SRADDET** : Objectif 3, 42 Préserver et restaurer la qualité des paysages et leur diversité

ÉVALUATION DE L'IMPACT POSITIF DE L'ACTION :

One Health



Adaptation au
changement
climatique



Attractivité
& économie

